



SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 7 OCTOBRE 2016 A 10H00

Date de la convocation : le 29 septembre 2016

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Nombre des voix fixé par les statuts du Syndicat Mixte du bassin Versant du Gapeau : 23

MEMBRES	VOIX
CCVG (belgentier, la Farlède, Solliès Pont, Solliès Ville, Solliès Toucas	5
CCVI (Méounes les Montrieux)	1
CARNOULES	1
COLLORIERES	1
LA CRAU	2
CUERS	1
HYERES	8
PIERREFEU	1
PIGNANS	1
PUGET VILLE	1
SIGNES	1
TOTAL	23

L'an deux mille-seize, le 7 octobre à 10h00, les délégués désignés par les Communes membres se sont réunis au siège du Syndicat Mixte du Bassin versant du Gapeau fixé par les statuts de ce dernier, sur convocation qui leur a été adressée le 30 septembre deux mille seize par le Président du Syndicat Mixte.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrick MARTINELLI de PIERREFEU DU VAR, Monsieur Gérard PUVEREL de LA FARLEDE (CCVG), Madame Laura DELPIANO de SOLLIES VILLE, Monsieur Thierry DUPONT de SOLLIES PONT, Monsieur Joël PERENON de MEOUNES LES MONTRIEUX, Monsieur Claude ARIELLO de CARNOULES, Monsieur Michel ARMANDI de COLLOBRIERES, Monsieur Jacques TENAILLON de CUERS, Madame Isabelle MONFORT de HYERES LES PALMIERS, Monsieur Joseph FABRIS de SIGNES

Monsieur Patrick MARTINELLI ouvre la séance à 10h05

Monsieur Gérard PUVEREL est désigné comme secrétaire de séance, à l'unanimité (19 voix)

Monsieur MARTINELLI commence par informer l'assemblée qu'Audrey BRIDE a terminé son stage au sein du SMBVG et a réussi son MASTER ; il lui transmet toutes ses félicitations.

Il commence ensuite par le premier point à l'ordre du jour :



**SYNDIAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU
COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL**

Modalités de financement des travaux d'entretien des cours d'eau

Un diaporama est joint à la présentation de ce point montrant la répartition de la participation des communes aux travaux d'entretien

	MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX 2016 (T.T.C.)	MONTANT DE PARTICIPATION PAR COMMUNE INCLUANT UNE SOLIDARITÉ DE BASSIN VERSANT DE 10%
Hyères	41 580 €	44 604 €
CCVG	18 270 €	20 432 €
CCVI Méounes	12 096 €	11 277 €
Signes	- €	670 €
Cuers	23 814 €	22 894 €
Pierrefeu	56 700 €	51 920 €
Puget-ville	8 190 €	7 977 €
Carnoules	6 930 €	6 732 €
Pignans	13 860 €	13 007 €
Collobrières	- €	483 €
La Crau	8 190 €	9 635 €
TOTAL (T.T.C.)	189 630 €	189 630 €

Madame Châu TON, chargée de mission, explique que le montant des travaux a été «réestimé» par le SMBVG suite à la campagne de terrain 2016. Le montant global des travaux est revu à la baisse.

Madame Isabelle MONFORT, commune d'HYERES, intervient pour demander comment les communes vont financer ces travaux et si le syndicat mixte fait appel à un emprunt ou pas.

Monsieur Patrick MARTINELLI répond que pour lancer l'emprunt il faudrait savoir le montant exact à emprunter.

Monsieur Eric MEYNARD, D.G.S de la commune de Pierrefeu-du-Var, précise que nous avons deux possibilités : soit nous faisons un appel à cotisation basé sur le montant des travaux, sans emprunt, soit nous optons pour l'emprunt. Nous devons savoir le nombre de



**SYNDIAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU
COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL**

communes qui optent pour cette option afin de décider rapidement de lancer l'emprunt, sachant que tes taux d'intérêts sont bas actuellement.

Madame Châu TON informe qu'il manque les communes de LA CRAU, PIGNANS, PUGET et CUERS.

Les communes de CARNOULES, MEOUNES et HYERES ont répondu pour l'emprunt
Et les communes de COLLOBRIERES, CCVG et SIGNES ont répondu « non » à l'emprunt.

Monsieur Patrick MARTINELLI demande à ce que toutes les communes se prononcent sur ce point.

Il informe ensuite l'assemblée que les travaux vont démarrer la semaine prochaine, au niveau du seuil du Pourret à Pierrefeu le long de la RD 12 (route Pierrefeu-Hyères) et à HYERES, au niveau du pont de la 1^{ère} DFL (Pont du Gapeau).

Monsieur MARTINELLI passe au 2nd point à l'ordre du jour

Offre d'emploi : Chargé(e) de mission pour le P.A.P.I. du bassin versant du Gapeau

Madame Châu TON prend la parole :

Contexte :

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau porte deux démarches complémentaires :
- le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant du Gapeau
- le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) du bassin versant du Gapeau.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) d'intention du bassin versant du Gapeau est labellisé depuis le 7 juillet 2016. Le P.A.P.I. d'intention compte 24 actions à réaliser dans un délai de 2 à 3 ans en préparation du P.A.P.I. complet de travaux.

Descriptif du poste :

Le chargé(e) mission aura en charge la mise en œuvre et le suivi du P.A.P.I sur le bassin versant du Gapeau : animation, coordination technique et financière.

Les actions :

- coordination et suivi des opérations, y compris celles portées par d'autres maîtres d'ouvrage
- animation de réunions avec les élus
- assistance technique aux collectivités membres pour ce qui relève du P.A.P.I
- élaboration, instruction et suivi des dossiers de subventions auprès des financeurs
- élaboration des cahiers des charges scientifiques et techniques
- animation des réunions techniques avec les différents maîtres d'ouvrages et partenaires techniques
- conduite des actions d'information et de sensibilisation auprès des élus ainsi qu'auprès des populations civiles (ateliers, expositions, formations, etc.) : développement d'outils adaptés
- être le garant de l'articulation du P.A.P.I avec les autres politiques d'aménagement du territoire

Compétences requises :

Profil souhaité :

- BAC+5 : études supérieures dans le domaine de l'hydraulique fluviale ou de la gestion des cours d'eau



**SYNDIAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU
COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL**

- connaissances en matière de gestion et prévention des risques naturels (PPRi, PCS, etc.) ainsi que des politiques d'aménagement du territoire ou de gestion de la ressource (Scot, SAGE)
- connaissances des collectivités territoriales, du droit de l'eau et des marchés publics
- montage et instruction de dossiers techniques ; conduite d'opérations
- capacité à fédérer et animer un (ou plusieurs) groupe de travail autour de la thématique risque
- Capacité à concevoir et rédiger des rapports d'études, créer puis développer des outils de communication
- capacité d'autonomie

Compétences techniques :

- connaissances des outils de modélisation hydraulique et hydrologique
- bases solides en ingénierie, en suivi d'études et travaux
- maîtrise des outils informatiques courants (Word, Excel, internet, etc.)
- utilisation et renseignement de SIG : production de cartographies sous Qgis

Qualités requises :

- aptitudes au dialogue, bon relationnel et capacité à créer une dynamique de groupe
- sens de la pédagogie et de la négociation, capacité à conduire des réunions (techniques ou non)
- organisation, travail en équipe et disponibilité
- esprit critique et d'initiative, aptitudes à la synthèse et la rédaction

Descriptif de l'organisme employeur :

Syndicat Mixte du bassin versant du Gapeau
www.smbvg.fr

Madame Châu TON informe l'assemblée qu'il s'agira dans un premier temps d'un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable. Cependant, elle précise que la charge de travail devrait considérablement augmenter au vu de la prise de compétence GEMAPI.

Points Divers

Madame Emilie DEHESDIN, chargée de mission, prend la parole :

Elle informe l'assemblée que les travaux vont démarrer sur 3 sites :

- HYERES,
- MEOUNES,
- PIERREFEU/LA CRAU.

Le début des travaux est prévu avant la fin de l'année car il faut intervenir durant la période hivernale (de septembre à mars).

Monsieur Jérôme BINOT, commune de CUERS, demande à ce que les élus soient informés par courrier du début des travaux, car il y aura certainement des arrêtés à prendre par les communes.

Monsieur Patrick MARTINELLI répond que c'est à l'entreprise intervenante de faire les demandes d'arrêtés au moins 10 jours avant les travaux, mais un courrier va être envoyé aux différentes communes pour les informer du début des travaux.



SYNDIAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU
COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Il serait d'ailleurs souhaitable que les élus soient présents lors du lancement des travaux. Le rendez-vous est donc pris jeudi 13 octobre à 11h00 pour une visite du lancement des travaux d'entretien des cours d'eau (cette visite a été reportée ultérieurement au vu des conditions météorologiques au jeudi 20/10/16.)

Monsieur Patrick MARTINELLI précise que les premiers travaux seront liés à l'entretien des berges (élagage, coupe d'arbres faisant barrage au cours d'eau, ...)

Madame Emilie DESHESDIN précise les modalités d'intervention ponctuelles (hors programme) : les travaux seront effectués si nécessaire aux endroits où il y a eu des sollicitations (évalué à dire d'expert de la chargée de mission rivière) mais ils peuvent être étendus aux autres communes selon les sollicitations, le marché à bons de commandes permet au SMBVG d'intervenir.

Monsieur Michel ARMANDI regrette que les élus n'aient pas été au courant du rapport d'analyse qui a été fait sur le choix des entreprises qui vont intervenir.

Monsieur Patrick MARTINELLI répond que le choix des entreprises s'est porté sur les seules entreprises qui ont répondu au marché. Il précise que le rapport d'analyse des offres pourra être transmis aux élus dorénavant.

Madame Emilie DEHESDIN précise qu'il y a deux entreprises retenues car il y a deux lots :

- Le Gapeau et ses affluents,
- Le Réal et ses affluents

Madame Isabelle MONFORT questionne sur le périmètre du SAGE.

Madame Chau TON précise la procédure de modification d'un périmètre de SAGE. La CLE propose une modification de périmètre. Le Comité de Bassin donne son avis et le Préfet doit l'approuver par arrêté.

Madame Isabelle MONFORT demande à ce qu'une lettre soit envoyée à Monsieur le Préfet du Var pour demander des précisions sur le périmètre, intégrant le bassin hydrographique du Gapeau et la nappe alluviale du Gapeau.

Madame Châu TON précise que le Roubaud est une masse d'eau inscrite en état moyen dans le SDAGE, son état est déclassé au titre des paramètres physico-chimiques, pesticides et hydro morphologie.

Monsieur MARTINELLI : « il faut écrire à Monsieur le Préfet pour lui demander sur quoi nous travaillons exactement »

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 11h20.

Monsieur Patrick MARTINELLI,
Président du SMBVG

